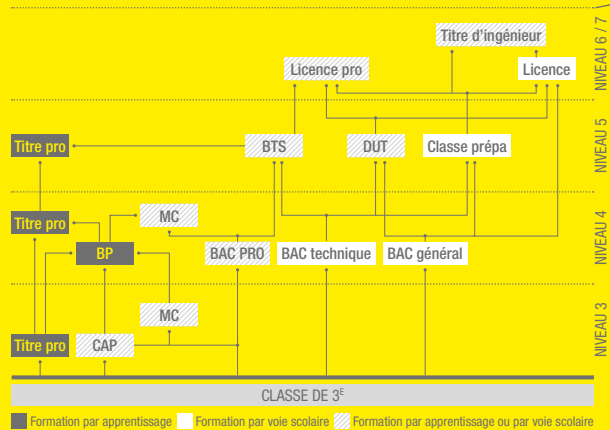


## Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



■ Formation par apprentissage ■ Formation par voie scolaire ■ Formation par apprentissage ou par voie scolaire

CAP Certificat d'aptitude professionnelle  
 MC Mention complémentaire  
 BP Brevet professionnel  
 BAC PRO Baccalauréat professionnel  
 BTS Brevet de technicien supérieur  
 DUT Diplôme universitaire de technologie  
 Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans  
 Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans  
 Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent  
 Niv. 3 : niv. V



## Les formations

### LES DIPLÔMES

#### CAP

- Métiers du plâtre et de l'isolation
- Staffeur ornemaniste

#### MC

- Plaquiste

#### BP

- Métiers du plâtre et de l'isolation

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

### LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Pour en savoir

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[www.apprentissage-btp.com](http://www.apprentissage-btp.com)

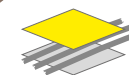
3cabtp 3cabtp 3cabtp

[www.metiers-btp.fr](http://www.metiers-btp.fr)  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Bâtiment

# Plâtrier-plaquiste



**CCCA-BTP**

Le réseau de l'apprentissage BTP

# Le plâtrier-plaquiste

**réalise des plafonds et cloisons en matériaux traditionnels (briques et plâtre) et en plaques de plâtre. Il assure également l'isolation thermique et acoustique et la protection contre l'incendie.**

Le plâtrier-plaquiste intervient principalement à l'intérieur des bâtiments. Il réalise les enduits de plâtre lisses et décoratifs manuellement ou mécaniquement. À partir de plans, il réalise la pose de cloisons de doublage et de distribution intégrant des isolants thermique et acoustique dans le respect de la réglementation thermique (laine de roche, polystyrène, liège...).

Le plâtrier-plaquiste intervient en constructions neuves, en rénovation et réhabilitation. Il peut également réaliser la décoration de magasins, hôtels, salles de spectacle ou encore la rénovation de bâtiments anciens s'il se spécialise comme staffeur-ornemaniste façonnant des éléments décoratifs, stucateur réalisant des moulures...

## Techniques et innovation

Le plâtrier-plaquiste a acquis une double compétence portant sur la mise en œuvre :

- de produits "humides" posés de manière traditionnelle : briques, carreaux de briques, carreaux de plâtre, plâtres et acier déployé ;
- de produits "secs", novateurs, impliquant le montage d'éléments préfabriqués : plaques de plâtre et matériaux associés aux fonctions multiples (acoustique, thermique, sécurité incendie, décoration).



## Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

## Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.



## Secteur d'activité

Le métier de plâtrier-plaquiste fait partie du secteur du second œuvre.

Une fois les travaux de gros œuvre d'un bâtiment achevés (fondations, murs, planchers et toiture), les métiers du **second œuvre** sont chargés d'achever, aménager et équiper un bâtiment : carreleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier fabricant, menuisier aluminium-verre, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquetiste, tailleur de pierre...

